

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par

M. Zumkeller, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Favennec-Bécot , M. Lagarde,
Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six et Mme Thill

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 1^{er} février 2022 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit, en cohérence avec les autres amendements, la même date butoir d'utilisation des fichiers de santé.